

Liberté Égalité Fraternité

#### TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SENLIS

PARQUET DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

## CONVOCATION DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Article 390-1 du code de procédure pénale

PV N°508-3631-2022

Nous, Adjudant LANSET Ludovic, Officier de Police Judiciaire à SENLIS

Agissant sur instructions de monsieur DE LAMBERTERIE Aymard, substitut de monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Senlis,

Notifions à :

Nom: LEBECQ

Prénom : Xavier

Née le : 03/05/1984

à: VILLIERS LE BEL (95)

domiciliée : rue de la fontaine St Rieul 60300 SENLIS

Qu'elle est convoquée à l'audience du TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SENLIS, qui se tiendra au Palais de Justice, allée des Soupirs - 60300 SENLIS – Tél : 03.44.53.91.00 le 7 MARS 2024 à 10 heures 30

Pour comparaître sur les faits suivants :

# 341 – EXECUTION DE TRAVAUX NON AUTORISES PAR UN PERMIS DE CONSTRUIRE

D'avoir à SENLIS, et en tout cas sur l'étendue du territoire national, entre le 26 avril 2021 et 01 et décembre 2022, et en tout cas depuis temps n'emportant pas prescription de l'action publique, exécuté des travaux ou utilisé le sol sans permis de construire.

Faits prévus et réprimés par les articles L 421-1 et R 421-1 ou R 421-14 et L 480-4 du Code de l'urbanisme.

La personne convoquée

L'Officier de Police Judiciaire

#### 4572 - INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME

D'avoir à SENLIS, et en tout cas sur l'étendue du territoire national, entre le 26 avril 2021 et 01 et décembre 2022, et en tout cas depuis temps n'emportant pas prescription de l'action publique, exécuté des travaux ou utilisé le sol en méconnaissance du plan local d'urbanisme.

Faits prévus les articles ART.L.610-1 AL.1, ART.L.151-2, ART.L.151-8, ART.L.151-9A42, ART.L.152-1, ART.L.174-4 C.URBANISME et réprimés par les articles ART.L.610-1 AL.1, ART.L.480-4 AL.1, ART.L.480-5, ART.L.480-7 C.URBANISME.

## 4228 – EDIFICATION IRREGULIERE DE CLOTURE SOUMISE A DECLARATION PREALABLE

D'avoir à SENLIS, et en tout cas sur l'étendue du territoire national, entre le 26 avril 2021 et 01 et décembre 2022, et en tout cas depuis temps n'emportant pas prescription de l'action publique, exécuté des travaux ou utilisé le sol sans déclaration préalable avant le commencement des travaux, s'agissant de travaux de clôture soumis à déclaration préalable.

Faits prévus les articles ART.L.421-4, ART.L.424-1, ART.R.421-12 C.URBANISME et réprimés par les articles ART.L.480-4 AL.1, ART.L.480-5, ART.L.480-7 C.URBANISME.

L'intéressé(e) est avisé(e) que la présente convocation vaut citation à prévenu.

L'intéressé(e) est informé(e) qu'il(elle) peut se faire assister par un avocat de son choix, même dans le cadre de l'aide juridictionnelle à laquelle il(elle) peut éventuellement prétendre selon le niveau de ses ressources. A défaut et dans tous les cas, il(elle) peut demander la désignation d'un avocat commis d'office en s'adressant, dans les meilleurs délais, à l'ordre des avocats (Palais de Justice de SENLIS), où tout renseignement complémentaire lui sera apporté.

L'intéressé(e) est informé(e) qu'il doit se présenter à l'audience en possession des justificatifs de ses revenus ainsi que de ses avis d'imposition ou de non-imposition (ou les communiquer à l'avocat qui le représente ou l'assiste).

L'intéressé(e) est informé(e) que s'il(elle) n'est pas présent(e) ou représenté(e) par un avocat à l'audience, il(elle) devra régler au Trésor Public, dans l'hypothèse où la juridiction entrerait en voie de condamnation, un droit fixe de procédure majoré (soit 180€).

L'intéressé signe avec nous et copie lui est remise de la présente convocation.

Fait à SENLIS, le 31/01/2024

La personne convoquée

L'Officier de Police Judiciaire

#### COUR D'APPEL D'AMIENS TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SENLIS

Le procureur de la République

### CONVOCATION DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL Pièces à fournir impérativement pour former une demande d'aménagement de peine

#### **AVERTISSEMENT**

Vous venez de faire l'objet d'une convocation en justice.

Sans préjuger de la décision du tribunal, vous pouvez, si votre situation le permet, lui communiquer les pièces suivantes afin de bénéficier éventuellement d'un aménagement de peine si vous deviez être déclaré(e) coupable.

Vous devez imperativement vous presenter a l'audience avec les pieces suivantes:

- Le formulaire joint intitulé « Demande d'aménagement de peine »
- Copie du ou des contrat(s) de travail en cours + planning de travail
- Copie des dernières fiches de paie
- Justificatifs des soins éventuels (Elsa/CHA/psychologique/psychiatrique...)
- Pour bénéficier d'un placement sous surveillance électronique:
  - Remplir le document joint intitulé « Accord pour la mise en place d'un PSE ».
  - Fournir un justificatif de domicile récent (avis d'imposition, quittance de loyer, facture EDF,...)

Si vous êtes hébergé au domicile d'une autre personne, fournir aussi :

- l'accord écrit de la personne vous hébergeant pour l'installation d'un dispositif de surveillance électronique à son domicile (lui faire compléter le formulaire intitulé « Accord pour la mise en place d'un PSE »)
- · la photocopie de la carte d'identité de la personne vous hébergeant.

#### COUR D'APPEL D'AMIENS TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SENLIS Le procureur de la République

#### FORMULAIRE Demande d'aménagement de peine

-	Nom du prévenu : Prénom :		
	Numéro de téléphone (fixe/portable):		
	Situation de famille : ☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Divorcé ☐ Veuf ☐ Concubinage		
	Nombre d'enfants :		
	Date de naissance des enfants mineurs :		
	Etat de santé :  • avez-vous des problèmes de santé ? : □ Oui □ Non  • suivez-vous un traitement lourd et/ou régulier ? : □ Oui □ Non		
	<ul> <li>Au soutien de votre requête en placement sous surveillance électronique:</li> <li>Adresse du logement où résidera le prévenu:</li> <li>Si le prévenu réside au domicile d'un tiers:</li> <li>x Identité de la personne :</li> <li>x Lien entre le prévenu et la personne l'hébergeant (père, mère, ami,concubin(e)):</li> </ul>		
	Activité professionnelle du prévenu (emploi, recherche d'emploi)  Emploi, recherche d'emploi, formation :  Nom de l'employeur ou de la formation :  Type de contrat : CDI / CDD / INTERIM / AUTRE (préciser):  Date du contrat de travail:  Lieu de travail ou de formation :		
le pr	ATTENTION: révenu est hébergé par une autre personne, il faut joindre l'accord du « maître des lieux » (= le propriétaire ou le locataire) pour l'installation du dispositif de surveillance électronique; complétez ci-dessous:		

Date: le

Signature du prévenu:

# COUR D'APPEL D'AMIENS TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SENLIS Le procureur de la République

#### **FORMULAIRE**

Accord pour la mise en place d'un Placement sous Surveillance Electronique (PSE)

Je soussigné, (Nom et Prénom) :	

Demeurant (adresse):

Donne son accord opur effectuer la peine prononcée à mon encontre sous le régime de la surveillance électronique.

Je reconnais avoir été informé(e) de la possibilité de demander la désignation d'un médecin afin que celui-ci vérifie que la mise en oeuvre du PSE ne présente pas d'inconvénient pour ma santé.

Je m'engage à restituer le matériel en bon état à l'établissement pénitentiaire dès la fin de la mesure.

Fait à

Le

Signature:

#### ACCORD DU MAITRE DES LIEUX

Je soussigné, (Nom et Prénom):

Demeurant (adresse):

m'engage à héberger (Nom et prénom) domicile.

à mon

Je donne mon accord pour qu'un dispositif de surveillance électronique soit installé dans le cadre de cet hébergement.

Fait à

le

Signature:

#### JOINDRE:

- copie de la carte d'identité
- justificatif de domicile